



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **16 novembre 2020**

Décision n° **CP-2020-0217**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour le développement du Bureau de Lyon pour l'année 2020

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : Jeudi 29 octobre 2020

Secrétaire élu : Madame Claire Brossaud

Affiché le : Mardi 17 novembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Badouard).

Commission permanente du 16 novembre 2020**Décision n° CP-2020-0217**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour le développement du Bureau de Lyon pour l'année 2020**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 28 octobre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

L'OMS est une organisation internationale des Nations-Unies basée à Genève et qui dispose d'un Bureau à Lyon depuis 2001. Elle est un partenaire durable et engagé, implanté sur le Biodistrict de Lyon-Gerland.

Le Bureau de l'OMS de Lyon relève du programme de gestion des situations d'urgence sanitaire de l'OMS de Genève et, plus particulièrement, du département préparation des pays et règlement sanitaire international.

La mission du Bureau de Lyon est de coordonner et d'appuyer les efforts de l'OMS, pour renforcer les systèmes nationaux de surveillance et d'action afin de permettre à tous les pays du globe de détecter, d'évaluer, de notifier et de répondre aux événements pouvant constituer une urgence de santé publique de portée internationale (pandémies, alertes chimiques ou nucléaires, etc.). Le Bureau de l'OMS à Lyon joue un rôle de coordination technique sur le plan mondial et assure la formation de représentants des pays du monde entier.

II - Objectifs poursuivis par la Métropole de Lyon

Le caractère international des activités du Bureau de l'OMS de Lyon et leur forte technicité contribuent au rayonnement de l'agglomération et au développement de l'expertise de ses acteurs. L'OMS est en effet un acteur essentiel de la vie scientifique lyonnaise et a développé notamment de fortes synergies avec des acteurs de l'écosystème régional, en particulier en diagnostic, vaccinologie, infectiologie et biotechnologie : Fondation Mérieux, BIOASTER, Laboratoire P4, Lyonbiopôle, VetAgro Sup, Laboratoire ANSES de Lyon, Université Claude Bernard Lyon 1^{er}, etc. Les actions du Bureau de Lyon et ses partenariats participent également du caractère humaniste et de l'impact de notre territoire en santé globale.

La Métropole soutient le fonctionnement du bureau OMS de Lyon depuis sa création en 2001, par le biais d'une convention de subvention en nature, relative à la mise à disposition de locaux et à la prise en charge des frais afférents (convention pluriannuelle portant sur la période 2016-2021) et via une convention de subvention de fonctionnement annuelle.

La Métropole souhaite poursuivre son soutien à l'OMS pour assurer son ancrage territorial. La présence pérenne de l'OMS à Lyon permet d'accroître significativement la visibilité et l'attractivité internationale de l'agglomération lyonnaise sur les thématiques clés liées au renforcement des capacités nationales de dépistage et de lutte contre les maladies émergentes ou à potentiel épidémique. Le Bureau de l'OMS de Lyon permet, en effet, de renforcer les collaborations scientifiques et économiques et actions internationales sur les thématiques santé et maladies infectieuses, notamment au profit des pays en voie de développement.

III - Bilan 2019

Par délibération du Conseil n° 2019-3854 du 4 novembre 2019, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement de 275 000 € à l'OMS, ainsi qu'une subvention en nature correspondant à la mise à disposition de locaux à titre gratuit et à la prise en charge des frais afférents.

Le Bureau de l'OMS de Lyon est un élément essentiel du programme de l'OMS pour la gestion des situations d'urgence sanitaire, notamment au travers de son département préparation des pays aux urgences sanitaires et règlement sanitaire international (RSI).

En 2019, le Bureau de Lyon a notamment fourni une assistance aux pays en vue de renforcer des domaines aussi cruciaux que les systèmes nationaux de surveillance, les laboratoires nationaux de santé publique, les capacités aux points d'entrée (ports, aéroports et frontières terrestres), sans oublier les personnels de santé engagés dans les dispositifs de réponse, tels que les équipes d'intervention rapide et les points focaux nationaux du RSI.

Parmi les actions mises en œuvre en 2019, de nombreuses ont concerné la formation sur le RSI, comme la création d'un réseau mondial de connaissances des points focaux nationaux et le développement de différents outils de formation sur le RSI : EPIC Serious Game pour la préparation aux situations d'urgence en conformité avec le RSI, jeu de test des compétences sur le RSI, (Application *Microlearning* sur le RSI pour les professionnels de santé publique pour se familiariser à l'évaluation et la notification des événements de santé publique, etc. L'ensemble des ressources de formation développées par le Bureau de Lyon sont regroupées sur la plateforme d'apprentissage sur la sécurité sanitaire *health security learning platform* (HSLP), plus de 15 000 personnes inscrites).

Sur le volet transport, tourisme et rassemblements de masse, le Bureau de Lyon a également continué de mobiliser les institutions à l'échelle mondiale et de façon intersectorielle, pour qu'elles collaborent dans le but de renforcer la mise en œuvre du RSI (2005) aux points d'entrées (PoE) et lors de manifestations de masse. Ces actions impliquent des collaborations actives avec l'Organisation maritime internationale (OMI), l'Association du transport aérien international (IATA), l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), EU *Healthy Gateways* Joint Action, etc.

En termes de renforcement des systèmes nationaux de surveillance, le Bureau de l'OMS à Lyon a assisté les États membres dans la mise en place et le maintien de leurs capacités.

Enfin, le sujet du renforcement des laboratoires et de la sécurité biologique a été particulièrement actif. Les laboratoires de santé publique capables de fournir des résultats sûrs et fiables et en temps opportun sont au centre de tout mécanisme de détection des épidémies et des stratégies de lutte contre les maladies. Le Bureau de Lyon a mobilisé ses partenaires et ses ressources afin de développer des guides et outils, et de mener des activités dans plusieurs domaines clés liés au renforcement des laboratoires et de la biosécurité, tels que le transport des échantillons, la sûreté et la sécurité biologique, l'amélioration de la qualité des capacités de diagnostic des maladies à potentiel épidémique ou encore le renforcement des compétences du personnel de laboratoire. Outre ce travail normatif, le Bureau a également répondu aux demandes d'assistance technique formulées par les États membres.

En termes d'interactions locales, l'année 2019 a vu l'émergence de nouvelles collaborations avec la Fondation Mérieux dans le domaine de la formation en laboratoire. Le Bureau participe également à une formation en médecine humanitaire à la Faculté de médecine de Saint Etienne et contribue au dynamisme et à la promotion de Lyon et du Biodistrict Lyon-Gerland par l'accueil de réunions d'experts internationaux de la sécurité sanitaire.

IV - Programme d'actions 2020 et plan de financement

Pour aider le Bureau de Lyon à remplir ses missions, la Métropole souhaite poursuivre son soutien au fonctionnement de celui-ci en 2020.

Ce soutien se traduit tout d'abord par une prise en charge des loyers, ainsi que des charges (hors consommations de fluides), liés aux locaux occupés par l'OMS, depuis le 1^{er} mars 2015, dans le bâtiment "Tony Garnier" 24 rue Baldassini à Lyon 7°. Le montant du soutien en nature apporté par la Métropole de Lyon à l'OMS s'élève ainsi à 310 992,28 € TTC en 2019.

En 2020, le Bureau de Lyon de l'OMS poursuit sa mission visant à soutenir la mise en œuvre du RSI. L'enjeu de préparation des pays aux urgences sanitaires a en effet été particulièrement mis en exergue par la crise sanitaire liée au SARS-CoV-2 et l'attention des États membres au sujet en sera vraisemblablement renforcée. Après l'identification des lacunes en matière de mise en œuvre du RSI, l'OMS détermine les actions à mener pour le renforcement des capacités dans les pays en lien étroit avec les programmes de renforcement des systèmes de santé, et appuie le développement ainsi que la mise en œuvre de plans d'actions nationaux intersectoriels en ce sens.

Tout en maintenant sa vision et son mandat international, le Bureau s'efforce, pour chaque programme, de renforcer les collaborations existantes et d'en développer de nouvelles au niveau local, régional et national, ainsi que de contribuer à l'attractivité de sa ville hôte.

Le budget prévisionnel de fonctionnement du Bureau de l'OMS de Lyon sur l'année 2020 est le suivant :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
frais de personnels	4 406 400	État français	600 000
direction, administration, gestion - coût des activités	171 000	Organisation mondiale de la santé	4 931 541
<i>Sous-total</i>	<i>4 577 400</i>	<i>Métropole - subvention fonctionnement</i>	<i>250 000</i>
renforcement du diagnostic de laboratoire, de la qualité et de la gestion du risque biologique & renforcement des systèmes nationaux de surveillance épidémiologique	488 172		
renforcement des capacités aux points d'entrée	238 099		
solutions d'apprentissage pour le RSI	432 870		
coordination, gestion et administration du bureau du Coordinateur	45 000		
Total	5 781 541	Total	5 781 541
<i>hébergement des équipes et charges locatives</i>	<i>310 992</i>	<i>Métropole - soutien en nature locaux</i>	<i>310 992</i>

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer à l'OMS, pour le fonctionnement de son Bureau de Lyon une subvention de fonctionnement à hauteur de 250 000 € pour l'année 2020 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 250 000 € au profit de l'OMS dans le cadre du soutien au Bureau de Lyon pour l'année 2020,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'OMS définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 250 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 65 - opération n° 0P02O3889A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 17 novembre 2020.